

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

sur la Résolution Alexandre Berthoud et consorts – Pour la mise en place de rencontres des professionnels de la formation des métiers (22_RES_18)

Rappel de la résolution

A l'heure où d'intenses discussions débutent pour augmenter la durée d'étude au Gymnase de 3 à 4 ans et où la formation professionnelle a été mise en difficultés par les différentes crises conjoncturelles, la formation doit être au premier plan des politiques publiques menées dans notre Canton.

Au-delà des clivages politiques, la formation proposée aux jeunes Vaudoises et Vaudois a des conséquences importantes et durables sur leur avenir, sur nos hautes écoles et universités ainsi que sur notre place économique.

Promouvoir et renforcer la formation professionnelle est essentiel, car la formation duale est l'épine dorsale de notre système qui est unique au monde. Le milieu de la formation et de la formation professionnelle connaît de très nombreux acteurs. Cette pluralité est une force et une chance pour notre canton. De plus, le monde professionnel évoluant rapidement, de nombreux métiers d'antan doivent être adaptés, alors que d'autres, notamment dans le domaine de la transition écologique et énergétique, ont été créés récemment et doivent être promus.

La question de la formation rencontre également des enjeux nouveaux notamment avec l'ouverture vers l'étranger, un marché du travail ultra compétitif, l'entrée dans la vie professionnelle et l'expansion importante de nos hautes écoles et universités ces dernières années.

Tant de problématiques et de défis qui méritent d'être abordés de manière libre, ouverte et tournée vers l'avenir lors d'assises de la formation professionnelle. Elles permettront ainsi d'aborder, sans à priori, l'ensemble des formations (tant celles liées à l'apprentissage que la formation gymnasiale et académique) afin d'examiner les possibilités d'améliorer l'orientation professionnelle, d'évaluer les passerelles possibles et celles qui peuvent être renforcées. Elles permettront également de trouver des moyens nouveaux pour la promotion de l'apprentissage auprès des jeunes Vaudoises et Vaudois, favorisant ainsi la réussite de l'entrée dans la vie professionnelle de l'ensemble de notre jeunesse en fonction de ses capacités individuelles.

Sous l'angle financier, ces assises présentent également un intérêt, entre autres en matière de planification. A l'heure actuelle, les projets de construction d'écoles professionnelles ne disposent d'aucun cautionnement ou de soutien direct cantonal. Ces aspects devraient être abordés et potentiellement revisités. Ces rencontres seront également l'occasion d'aborder les nouveaux métiers tels que ceux dits « du numérique » et les métiers en lien avec la transition énergétique, qui devraient être dotés de davantage de visibilité.

Ainsi, considérant les défis et les enjeux de taille qui lui sont liés, le Grand Conseil demande au Conseil d'Etat d'organiser des rencontres des professionnels de la formation en intégrant l'ensemble des acteurs concernés.

(Sign.) Alexandre Berthoud
et 46 cosignataires

Réponse du Conseil d'Etat

Parmi les enjeux mentionnés dans la présente résolution déposée le 1^{er} novembre 2022, figurent la promotion et le renforcement de la filière professionnelle, l'adaptation de certaines filières, en vue notamment de faire face aux défis posés par les transitions énergétiques, écologiques ou encore numériques, mais également l'entrée dans la formation professionnelle, les passerelles du système de formation, le financement lié à la construction des écoles professionnelles, la maturité en quatre ans, l'expansion des hautes écoles, le degré de compétitivité du marché du travail ou encore son ouverture vis-à-vis de l'étranger. Ces nombreuses thématiques ont pour large dénominateur commun le système de formation dans sa globalité.

Le Conseil d'Etat accueille favorablement cette proposition. La richesse et l'efficacité du système de formation – notamment professionnelle – reposent résolument sur le partenariat entre les acteurs publics et privés. Cela étant, le Conseil d'Etat propose de resserrer ces thématiques autour des principaux enjeux de l'actuelle législature en matière de formation professionnelle. Il souhaiterait que les questions suivantes puissent plus spécifiquement faire l'objet d'une réflexion commune :

- la promotion de la formation professionnelle et de sa diversité auprès des jeunes et de leurs parents : un accent particulier sera mis sur les passerelles et évolutions offertes par les formations professionnelles supérieures (Maturité professionnelle vers les HES, Ecoles supérieures (ES) ainsi que brevets et diplômes fédéraux). Dans ce cadre, une réflexion de fond est actuellement conduite pour dynamiser la voie de la Maturité professionnelle. Il s'agit notamment de renforcer la promotion de ce titre auprès des publics-cibles des voies VG et VP, davantage enclins à opter pour la filière ECG-Maturité spécialisée plutôt que celle du CFC-Maturité professionnelle ;
- le développement de nouveaux modèles de formation ;
- une meilleure visibilité de l'approche du monde professionnel (AMP) et des possibilités d'organiser des manifestations en faveur de l'apprentissage et des visites d'entreprises au sein des écoles obligatoires du Canton ;
- la mise en place d'une hotline à destination des entreprises afin de les soutenir face aux différentes questions ou problématiques qu'elles pourraient rencontrer quant à l'apprentissage ;
- la révision de la Loi vaudoise sur la formation professionnelle (LVLFP) afin de prendre en compte les évolutions sociales, économiques et organisationnelles enregistrées ces quinze dernières années ;
- les stratégies à mettre en œuvre pour exercer une influence au moment de la révision des ordonnances de formation des métiers.

Pour ce faire, les services de la formation se chargeront d'organiser une telle rencontre dans le courant de l'année 2024. Y seront conviés, notamment :

- ✓ les grandes associations professionnelles du Canton ;
- ✓ la Commission thématique de la formation du Grand Conseil (COFOR) ;
- ✓ les principaux cadres de la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP), dont le directeur de l'Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) et les directrices et directeurs d'école impliqués dans des groupes de travail en lien avec la valorisation de la formation professionnelle ;
- ✓ les représentants du Secrétariat général du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF) directement concernés par la valorisation de la formation professionnelle ;
- ✓ la direction de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) ;
- ✓ les coordinatrices et coordinateurs ainsi que les référentes et référents en approche du monde professionnel (AMP) ;
- ✓ les cadres de la Direction de l'insertion et des solidarités (DIRIS), de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), concernés par les questions de formation professionnelle initiale ;
- ✓ les cadres des services qui hébergent certaines formations, à savoir de la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV) pour les métiers de l'agriculture et de la Direction générale de l'environnement (DGE) pour les métiers de la forêt (DGE) ;
- ✓ les cadres de la Direction générale de l'emploi et du marché du travail (DGEM) entretenant un lien avec les questions de transition (p.ex. pour les Semestres de motivation / SeMo) ;
- ✓ le Groupement pour l'apprentissage.

Dans l'attente de cette manifestation, le Conseil d'État tient encore à rappeler que des rencontres cantonales de la formation professionnelle visant à rapprocher les acteurs de l'école et de l'économie se déroulent déjà environ tous les quatre mois dans les différentes régions du Canton, les dernières le 10 octobre 2023 pour la région de Lausanne et les prochaines dans le courant du mois de décembre pour la région de Nyon. Les précédentes éditions (à Yverdon-les-Bains, Payerne, Aigle et Cossonay) ont d'ores et déjà démontré toute la pertinence à mettre en lien ces acteurs, tant pour resserrer les liens qui les unissent et rappeler la palette de projets qui souvent existent déjà en faveur de l'apprentissage au sein des écoles, que pour élaborer conjointement des nouvelles pistes promotionnelles à destination de cette voie de formation, en particulier dans la mise à disposition de places de stages, puis de places d'apprentissage.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 22 novembre 2023.

La présidente :

Le chancelier a.i. :

C. Luisier Brodard

F. Vodoz